

D E C I S I O N

N°2025/327/DEC/8.9

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,

- Considérant la nécessité de passer une convention de partenariat culturel dans le cadre du PACTE avec l'école Brocéliande – 53, rue de la République – 76260 Eu et le lycée Anguier – Place Gaston Leroux – 76260 Eu pour l'accueil de la compagnie KonfisKé(e). Des ateliers pédagogiques se dérouleront le 1^{er} décembre 2025 de 10h à 12h (classe de Mme Rault) et de 13h à 15h (classe de M. Plaisant) puis le 4 décembre 2025 de 10h à 12h (classe de Mme Rault) et le 5 décembre 2025 de 10h à 12h (classe de M. Plaisant) et de 14h30 à 16h30 (Classe de M. Plaisant) à l'école Brocéliande. Puis le lundi 26 janvier 2026, de 10h à 12h (classe de Mme Rault) de 13h à 15h (classe de M. Plaisant), le jeudi 28 janvier 2026, de 10h à 12h (classe de Mme Rault), le vendredi 30 janvier 2026, de 10h à 12h (classe de M. Plaisant) de 14h30 à 16h30 (classe de M. Plaisant et de Mme Rault) et la restitution le lundi 2 février 2026 (journée).

D É C I D E :

Article 1^{er} – Une convention de partenariat culturel dans le cadre du PACTE est signée avec l'école Brocéliande – 53, rue de la République – 76260 Eu et le lycée Anguier – Place Gaston Leroux – 76260 Eu pour l'accueil de la compagnie KonfisKé(e). Des ateliers pédagogiques se dérouleront le 1^{er} décembre 2025 de 10h à 12h (classe de Mme Rault) et de 13h à 15h (classe de M. Plaisant) puis le 4 décembre 2025 de 10h à 12h (classe de Mme Rault) et le 5 décembre 2025 de 10h à 12h (classe de M. Plaisant) et de 14h30 à 16h30 (Classe de M. Plaisant) à l'école Brocéliande. Puis le lundi 26 janvier 2026, de 10h à 12h (classe de Mme Rault) de 13h à 15h (classe de M. Plaisant), le jeudi 28 janvier 2026, de 10h à 12h (classe de Mme Rault), le vendredi 30 janvier 2026, de 10h à 12h (classe de M. Plaisant) de 14h30 à 16h30 (classe de M. Plaisant et de Mme Rault) et la restitution le lundi 2 février 2026 (journée).

Article 2 – La participation de l'école sera financée par le TER eudois à hauteur de 684 €. Le Théâtre du Château enverra la facture correspondante à l'agent comptable du lycée Anguier à l'issue des interventions.

Ce projet est financé par la DRAC Normandie à hauteur de 10 000 €.

Article 3 – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le 27 novembre deux mille vingt-cinq

Michel BARBIER
Le Maire de la Ville d'EU,

